

Appel à projets - Bourse Archéo-Québec 2026

Bourse Archéo-Québec pour la mise en valeur du patrimoine archéologique du Québec

CONTEXTE

Dans le cadre de sa mission de valorisation de la richesse archéologique québécoise, Archéo-Québec lance un appel à projets destiné aux institutions muséales et aux organismes à but non lucratif en région¹, œuvrant dans les domaines du patrimoine, de l'histoire, de la culture ou de l'archéologie.

Grâce à une contribution philanthropique, un montant de **10 000 \$** sera remis à l'organisme dont le projet sera retenu par le comité d'évaluation.

Le financement vise à soutenir la réalisation d'une activité **à réaliser en 2027**, permettant de mieux faire connaître le patrimoine archéologique régional du Québec ou de faire découvrir la pratique archéologique auprès du public.

Le projet présenté doit constituer une **initiative inédite autonome ou une activité bonifiée par rapport à la programmation régulière** de l'organisme (activité complémentaire) mais ne doit pas être une activité déjà offerte dans le passé par l'organisme. Il doit être réalisé dans l'année suivant l'attribution du prix, soit en 2027, et être diffusé auprès du public.

Le projet retenu sera annoncé lors d'un événement organisé par Archéo-Québec.

OBJECTIFS

Cet appel à projets vise à :

- Favoriser la connaissance et l'appropriation du patrimoine archéologique québécois
- Soutenir des initiatives innovantes de médiation, de recherche ou de mise en valeur archéologique;
- Encourager la diffusion des connaissances archéologiques auprès de différents publics;
- Valoriser les collections, les sites, les objets et les résultats de recherche archéologiques;

¹ Par « en région », on entend tout projet réalisé à l'extérieur des grands centres métropolitains de Montréal et de Québec, et ayant des retombées directes pour les communautés locales.

- Développer des partenariats entre les organismes engagés dans la conservation et la diffusion du patrimoine archéologique et renforcer le réseau des membres Archéo-Québec;
- Accroître la visibilité de l'archéologie québécoise dans les milieux culturels et auprès du grand public.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Organisme candidat

L'organisme doit :

- Être constitué à titre d'organisme à but non lucratif ou d'institution muséale;
- Être reconnu comme **organisme de bienfaisance**;
- Être membre du réseau Archéo-Québec ou s'engager à le devenir en 2027;
- Avoir son siège social au Québec;
- Démontrer une expérience pertinente dans les domaines du patrimoine, de l'histoire, de la culture, de la muséologie ou de l'archéologie;
- Être en mesure de réaliser le projet dans les douze mois suivant l'attribution du prix.

Ne sont pas admissibles :

- Les municipalités;
- Les universités;
- Les sociétés privées;
- Les individus;
- Les organismes établis à Montréal ou à Québec

Projet candidat

Un projet déposé doit :

- Être clé en main;
- Être réalisable en 2027;
- Représenter une activité inédite pour l'organisme, ou complémentaire de sa programmation habituelle mais n'avoir jamais été offerte auparavant par l'organisme;
- Être promu comme un projet réalisé en collaboration avec Archéo-Québec;
- Ne doit pas dépendre d'une autre subvention qui a déjà été accordée à l'organisme.

EXEMPLES

Exemples de projets qui peuvent être réalisés et diffusés par la suite pour être éligibles :

- Étude ou documentation d'objets provenant d'une collection archéologique;
- Étude d'un aspect particulier d'un site archéologique;
- Analyse spécialisée d'artefacts ou de collections;
- Projet d'archéologie expérimentale (taille de la pierre, fabrication de céramique, technologies anciennes, etc.);
- Conservation ou restauration d'objets archéologiques;
- Reconstitution ou modélisation 2D ou 3D;
- Production d'outils de médiation, d'interprétation ou de diffusion;
- Mise en valeur d'objets ou d'ensembles archéologiques auprès du public;
- Toute autre initiative contribuant à la connaissance et à la diffusion du patrimoine archéologique québécois.

Exemples de projets non éligibles :

- Travaux de surveillance archéologique;
- Projets de fouilles archéologiques;
- Aménagements extérieurs ou intérieurs;
- Acquisition d'équipements;
- Expositions permanentes ou temporaires dans leur ensemble;
- Activités dépendant d'un financement qui n'est pas déjà confirmé;
- Activités faisant partie exclusivement des opérations courantes de l'organisme.

CONDITIONS DE FINANCEMENT

Le financement accordé :

- Est fixé à **10 000 \$**;
- Doit être utilisé exclusivement pour la réalisation du projet présenté;
- Ne peut être affecté à l'acquisition d'équipements ni aux salaires des employés de l'organisme;
- Ne peut servir au financement des activités régulières de l'organisme;

- Doit faire l'objet d'une reddition de comptes à la fin du projet;
- Doit reconnaître la contribution d'Archéo-Québec dans toute activité de communication ou de diffusion liée au projet.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les candidatures seront évaluées par un comité de sélection composé de cinq membres, incluant notamment un représentant du conseil d'administration d'Archéo-Québec, un représentant du milieu muséal et un archéologue. Le comité examinera l'ensemble des projets soumis et formulera une recommandation à Archéo-Québec. L'organisme récipiendaire sera dévoilé lors d'un événement déterminé par Archéo-Québec.

Le comité d'évaluation analysera les projets selon les critères suivants :

- Pertinence du projet par rapport aux objectifs du concours : **30 %**
- Contribution à la connaissance ou à la mise en valeur du patrimoine archéologique : **25 %**
- Qualité et clarté de la proposition : **15 %**
- Faisabilité du projet et réalisme du calendrier : **15 %**
- Retombées prévues auprès du public et stratégie de diffusion : **15 %**
- Bonus : créer un partenariat avec un membre du réseau Archéo-Québec (individuel/institutionnel/municipal) pour la réalisation du projet : **15 %**
- Bonus : contribuer à la diffusion et à la mise en valeur de l'archéologie québécoise en dehors des grands centres métropolitains de Montréal et de Québec : **10 %**

PRÉSENTATION DU DOSSIER

Les organismes doivent transmettre via le formulaire de candidature dûment rempli :

- Une description du projet (maximum une page);
- L'identification du ou des responsables du projet;
- L'identification du ou des partenaires au projet, membre(s) Archéo-Québec;
- Une présentation du public visé;
- Un échéancier de réalisation;
- Un budget sommaire;
- Une description des compétences professionnelles et de l'expérience pertinente des responsables du projet et des partenaires;

- Tout document complémentaire jugé pertinent.

ÉCHÉANCIER SOMMAIRE

- Lancement de l'appel à projets : début octobre 2026
- Date limite de dépôt des candidatures : fin décembre 2026
- Analyse des projets : décembre 2026 - janvier 2027
- Annonce du projet retenu : mars 2027
- Réalisation du projet : Le projet doit être réalisé au 31 décembre 2027

INFORMATION

Pour toute question concernant l'appel à projets ou le processus de candidature, veuillez communiquer avec :

Amalia Jeannot

Directrice générale, **Archéo-Québec**

direction@archeoquebec.com

Nous vous invitons à consulter attentivement les documents de l'appel avant de déposer votre candidature.